

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## **AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

<b>NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</b>	<b>NATURE DE LA DEMANDE</b>	<b>ENDROIT D'EXPLOITATION</b>
Salon de Quilles St-Pamphile inc. 483, rue Principale Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Addition d'autorisation de danse et de spectacle sans nudité au permis de bar au 1er étage et sur la terrasse. (Amendée)	SALON DE QUILLES ST-PAMPHILE 483, rue Principale Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0 Dossier : 1294958

Québec 